



Point de rentrée scolaire 2019 / 2020

Collège Paul-Portier à Bar-sur-Seine

Le Département, partenaire de la réussite éducative et de l'épanouissement des jeunes Auboises de la maternelle à l'université

Temps fort du calendrier scolaire, la rentrée est l'occasion de rappeler les missions que le Département mène en matière d'enseignement, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Parmi les points forts et nouveautés de la rentrée 2019 :

- ✓ la fin du chantier de rénovation du collège Eugène-Belgrand (Ervy-le-Châtel) (p.5),
- ✓ la poursuite du programme de rénovation des matériels de cuisine (p.7),
- ✓ le démarrage des travaux de sécurisation des collèges (p.9),
- ✓ la mise en application de la Charte de la restauration scolaire dans les collèges, pour la première année scolaire complète (p.10),
- ✓ les premiers effets des travaux de la BISE (Boucle d'interconnexion des sites extérieurs du Département) sur les connexions internet des collèges (p.12),
- ✓ le Département prend, dès 2019, la responsabilité de la gestion du numérique éducatif des collèges (p.12),
- ✓ une forte augmentation des aides financières aux collectivités en matière scolaire (p.16),
- ✓ le démarrage dès septembre des travaux de l'ESTP (École spécial des travaux publics et du bâtiment), tandis que l'École spéciale d'architecture a annoncé sa prochaine installation à ses côtés dès 2020 (p.23).

Collège Paul-Portier : le Département très impliqué

Pour ce point de rentrée 2019 / 2020, Philippe Pichery, président du Conseil départemental de l'Aube, représenté par Sibylle Bertail-Fassaert, vice-présidente en charge de l'Éducation, a choisi le collège Paul-Portier à Bar-sur-Seine.

Avec près de 660 élèves, cet établissement possède la plus grosse demi-pension des 25 collèges publics de l'Aube. Grâce au Département, il a bénéficié d'une importante rénovation entre 2003 et 2007 pour un coût de 12 M€. Depuis 2011, de nouveaux travaux ont été réalisés afin d'améliorer la qualité des bâtiments : plus de 150 000 € ont ainsi de nouveaux été investis.

Cette visite permettra d'évoquer notamment :

- ✓ l'implication de ce collège dans la mise en application de la Charte de la restauration scolaire des collèges, dont la commune de Bar-sur-Seine souhaite s'inspirer pour le primaire,
- ✓ l'avancement du chantier du gymnase Paul-Portier pour lequel le Département a accordé une aide de 643 750 € à la commune de Bar-sur-Seine (soit 50 % du coût global de l'opération 1 287 500 €).

L'Enseignement, 3e poste du budget du Département de l'Aube p.4

Les 25 collèges publics de l'Aube, au cœur des préoccupations du Département : travaux, entretien, sécurité, cantines, numérique p.5

Près de 200 élèves en situation de handicap transportés par le Département p.13

Transport occasionnel : donner accès à des activités sportives et culturelles hors temps scolaire p.15

Soutien financier : le Département aux côtés des communes, des familles et des enseignants p.16

Le Département de l'Aube, moteur du développement de l'enseignement supérieur p.19

L'Enseignement, 3^e poste du budget du Département de l'Aube

L'enseignement est le **troisième poste budgétaire du Département**, après l'action sociale (208 M€) et les routes/aménagement/environnement (75 M€).

Il mobilise **32,3 M€ en 2019 (contre 28,9 M€ en 2018)**. Cette somme doit permettre à tous les élèves d'étudier dans de bonnes conditions.

Elle recouvre entre autres :

- **l'enseignement du 1^{er} degré (2,3 M€) :**

Réparations et constructions dans les écoles primaires et maternelles, équipement des cantines et classes spécialisées.

- **l'enseignement du 2nd degré (12,4 M€) :**

Bâtiments des collèges (rénovation lourde, gros travaux et entretien, achat de mobilier et de matériels, renouvellement du parc informatique, notamment des salles multimédias).

Fonctionnement des 25 collèges publics.

Fonctionnement et participation à l'investissement des collèges privés.

Gestion des personnels agents ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement).

- **l'enseignement supérieur (8,2 M€) :**

Construction d'un bâtiment pour l'école d'ingénieurs ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) sur le campus de la Technopole de l'Aube en Champagne.

Fonctionnement : subventions à l'Université de technologie de Troyes, au groupe ESC-Troyes, au Centre universitaire de Troyes, à l'IUT, etc.

- **l'aide aux études (0,15 M€) :**

Bourses d'études, primes d'apprentissage.

- **le transport scolaire (0,97 M€) :**

Élèves et étudiants en situation de handicap.

Transport occasionnel pour activités scolaires.

240 agents du Département indispensables au fonctionnement des collèges

Le Département compte 240 ATTEE (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) pour s'occuper de l'entretien, de la maintenance, de la restauration ainsi que de l'accueil.

Les 25 collèges publics de l'Aube, au cœur des préoccupations du Département : travaux, entretien, sécurité, cantines, numérique ...

1. Le collège Eugène-Belgrand (Ervy-le-Châtel) boucle sa rénovation (2017-2019)



Démarrés en 2017, les travaux du collège Eugène Belgrand s'achèvent pour la rentrée 2019 / 2020 avec la livraison du bâtiment de la demi-pension, des bâtiments pédagogiques, des garages ainsi que des aménagements extérieurs (cour, voirie, espaces verts...).

Le bâtiment « administration », le pôle artistique et le bâtiment « foyer-EPS » ont été livrés, quant à eux, dans le courant de l'année scolaire 2017/2018.

NOUVEAU

L'inauguration de ce collège flambant neuf est prévue à l'automne 2019.

La rénovation du collège d'Ervy-le-Châtel en chiffres...

Rénovation : **2 300 m²**

Extension : **260 m²**

Création de locaux annexes (préau et garage à vélos) : **260 m²**

Coût de l'opération : **6,4 M€ TTC** financés par le Département, maître d'ouvrage.

Rappelons qu'en 2018, le Département avait doté le collège d'une chaufferie biomasse mutualisée avec le gymnase intercommunal et le groupe scolaire.

Coût de l'opération : 971 000 € TTC financés par le Département de l'Aube

2. D'importants chantiers de réfection et d'entretien dans l'ensemble des collèges de l'Aube

Chaque été, le Département profite des vacances scolaires pour mener à bien une série de travaux d'entretien dans les 25 collèges publics du Département. En 2019, il consacre plus de 0,5 M€ à ces travaux. Un budget voté au titre du programme d'entretien, de mise aux normes et d'adaptation aux besoins.

a. Quelques exemples des chantiers réalisés cet été 2019



✓ **Aix-en-Othe – Collège d'Othe-et-Vanne**

Rénovation de l'infirmerie : 34 000 €

Travaux de clôture : 4 500 €

✓ **Brienne-le-Château – Collège Julien-Régnier**

Travaux de rénovation du gymnase : 95 000 €

✓ **La Chapelle-Saint-Luc – Collège Pierre-Brossolette**

Travaux de rénovation de sols et de peinture : 21 500 €

✓ **Marigny-le-Châtel – Collège Jean-Moulin**

Nettoyage des façades et travaux de peinture : 11 507 €

✓ **Méry-sur-Seine – Collège Pierre-Labonde**

Nettoyage des façades : 8 000 €

Réseau d'adduction d'eau : 48 000 €

✓ **Nogent-sur-Seine – Collège Jean-Jaurès**

Installation d'un nouvel organigramme des clés : 21 200 €

✓ **Pont-Sainte-Marie – Collège Euréka**

Travaux de VRD (allée extérieure, bac à graisse...) : 1 800 €

Rénovation des réseaux en cuisine : 6 000 €

Travaux de peinture en SEGPA : 5 000 €

✓ **Romilly-sur-Seine - Collège Paul-Langevin**

Pose de systèmes anti-volatiles : 3 400 €

✓ **Saint-André-les-Vergers – Collège La Villeneuve**

Travaux de faux-plafonds et luminaires : 43 200 €

Travaux de revêtements de sols : 8 000 €

Travaux d'agrandissement de la salle Arts plastiques : 7 800 €

✓ **Sainte-Savine – Collège Paul-Langevin**

Travaux de clôtures : 9 000 €

✓ **Troyes – Collège-Beurnonville**

Installation d'un garage à vélos : 5 700 €

Réalisation d'une surverse d'eaux pluviales : 3 200 €

✓ **Troyes – Collège Les Jacobins**

Réfection des salles de sciences : 132 000 €

Remise en état du dallage porté et réfection d'une salle : 25 000 €

Peinture de la cage d'escalier : 12 000 €

Cloisonnement d'un local de stockage : 1 600 €

✓ **Vendeuvre-sur-Barse – Collège Nicolas-Bourbon**

Rénovation de l'installation téléphonique : 4 300 €

**b. La rénovation des unités de restauration scolaire :
Eurêka, premier collège à bénéficier du renouvellement
complet de l'équipement**

En 2013, un inventaire des matériels de cuisine professionnels a été réalisé dans les collèges publics de l'Aube afin de programmer un renouvellement général.



Pour cette rentrée 2019, les élèves des collèges Pithou (Troyes) et de Pierre-Brossolette (La Chapelle-Saint-Luc) vont découvrir leur **nouvelle ligne de self**, plus harmonieuse, plus fonctionnelle et moins énergivore.

De même, l'équipe de cuisine du collège Eurêka à Pont-Sainte-Marie doit prendre possession d'un **nouveau piano de cuisson**, plus conforme aux besoins liés au nombre de repas servis, plus ergonomique et plus efficient, ainsi que d'un **lave batterie** destiné à faciliter le nettoyage des ustensiles de cuisine par les agents. Avec le remplacement en 2018 de la laverie et des deux fours, ainsi qu'en 2015 de la ligne de self, ce restaurant scolaire sera **le premier à avoir un équipement entièrement renouvelé**.

Enfin, les chefs cuisiniers des collèges d'Ervy-le-Chatel, de Méry-sur-Seine, de Saint-André-les-Vergers et de Sainte-Savine pourront laisser libre cours à leur imagination culinaire sur les **nouveaux fours vapeur multifonctions** qui sont en cours d'installation.

Coût de ces équipements 2019 :

- ✓ ligne de self au collège Pithou : 43 900 € HT
- ✓ ligne de self au collège Pierre-Brossolette : 40 100 € HT
- ✓ piano de cuisson au collège Eurêka : 23 700 € HT
- ✓ lave-batterie au collège Eurêka : 16 700 € HT
- ✓ remplacement de four dans les 4 collèges : 48 200 € HT

3. D'importants travaux à venir dans les collèges aubois



Plusieurs études significatives sont également en cours :

- ✓ **collège Paul-Langevin (Ste-Savine)** : rénovation et extension. L'année 2019 est consacrée au choix du maître d'œuvre, aux études avant travaux, ainsi qu'au dépôt de la demande de permis de construire. Cette rénovation s'annonce déjà comme l'une des plus importantes en montant financier, portées par le Département.
- ✓ **collège Max-Hutin (Bouilly)** : rénovation et extension de la cuisine
- ✓ **collège Charles-Delaunay (Lusigny-sur-Barse)** : extension de la restauration et rénovation partielle de la cuisine,
- ✓ **collège des Roises (Piney)** : extension de la restauration,
- ✓ **Cité scolaire Gaston-Bachelard (Bar-sur-Aube)** : rénovation en lien avec la région Grand-Est, afin de prévenir la dégradation du bâti et assurer un meilleur niveau de confort et de sécurité. Une enveloppe de 0,88 M€ est ouverte.

4. Sécurité des collèges : le Département veille

Dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS), le Département a voté une enveloppe de près de 1 M€ pour sécuriser l'accès des collèges et la vie à l'intérieur des établissements, en cas de risques naturels ou technologiques (ex : incendie, inondation, chimique, nucléaire...), d'intrusion ou d'attentat.

Différentes opérations, consignées dans un document unique, et que le Département finance seul, sont ainsi prévues :

- installer des systèmes d'alarme avec sonneries différenciées,
- mettre en place des visiophones à l'entrée des établissements,
- surélever les portails, barrières et clôtures,
- réaliser des travaux destinés à la protection des espaces de confinement des élèves en cas d'intrusion malveillante (occultation des fenêtres donnant sur la voie publique, sécurisation des portes d'accès extérieur...)

NOUVEAU

Travaux de sécurisation lancés à l'été 2019

Les travaux de sécurisation des collèges publics ont débuté en juin 2019 avec l'implantation des baies de brassage (armoires techniques pour les réseaux informatiques et de télécommunications) destinées aux répartiteurs généraux dans tous les établissements.

Début juillet 2019, les travaux d'installation des systèmes d'alarmes ont commencé au sein du collège des Jacobins à Troyes, du collège Albert-Camus à la Chapelle-Saint-Luc et du collège Des-Roises à Piney.

Ils se poursuivent jusqu'en septembre avec les collèges Julien-Regnier à Brienne-le-Château et la Voie-Chatelaine à Arcis-sur-Aube.

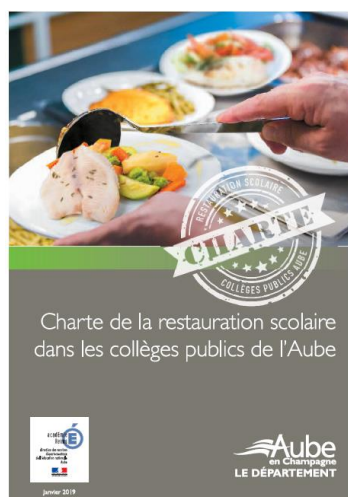
D'ici décembre 2020, l'ensemble des 25 établissements seront équipés.

Le dispositif retenu par le Département permet de déclencher jusqu'à 4 tonalités d'alerte différentes depuis plusieurs emplacements ainsi qu'à l'aide de télécommandes. Le système est polyvalent car il permet également de diffuser les sonneries de fin de cours ainsi que d'effectuer des appels au micro.

5. La charte de la restauration scolaire pour « bien manger » dans les collèges

Chaque année, **plus d'un million de repas sont servis dans les cantines scolaires** des 25 collèges publics de l'Aube. Cela représente **plus de deux millions d'euros de denrées alimentaires achetées avec un fort impact sur l'économie locale.**

Le Département de l'Aube, en concertation avec les chefs d'établissements, les gestionnaires et les élus, a donc défini en 2019 **une Charte de la restauration scolaire dans les collèges publics de l'Aube**. Sans contraindre, ce document apporte des recommandations et des solutions concrètes pour accompagner les collèges dans leurs choix. Il a été distribué à l'ensemble des équipes de cuisines des collèges aubois publics et est disponible sur le www.aube.fr.



Cette charte s'articule autour de 5 engagements :

- renforcer les **circuits alimentaires de proximité et de qualité** (fraîcheur des produits, dynamiser le tissu économique local, diminuer l'empreinte écologique, créer du lien social...);
- offrir **des repas de qualité** (respect de l'équilibre alimentaire, offre variée, traçabilité, analyse et contrôle des produits par le Laboratoire départemental, formation des agents de cuisines...);
- offrir **un accueil de qualité** durant la pause méridienne (confort des élèves, temps d'attente, contact entre l'équipe de cuisine et élèves, panachage de couleur dans l'assiette...);
- contribuer à **l'éducation au goût et à la nutrition** (lutte contre l'obésité, découverte de nouvelles saveurs, enjeux environnementaux...);
- **réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets** (privilégier les buffets, adapter les portions, connaître le nombre de repas, étudier le retour des plateaux, sensibiliser...).

NOUVEAU

**Lutte contre le gaspillage alimentaire :
un concours bientôt proposé aux collèges
dans le prolongement du travail sur la restauration scolaire**

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, le Département de l'Aube envisage de proposer aux collèges un concours autour du thème de l'anti-gaspillage alimentaire, en partenariat avec le SDEDA (Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube).

Ce concours, qui pourrait s'articuler autour de la création de slam, doit faire l'objet d'une concertation avec les principaux de collèges lors de l'habituelle réunion « de rentrée » qui se tiendra avec le Département fin septembre.

Il pourrait être lancé cet automne 2019.

6. Collèges : cap sur le numérique éducatif

NOUVEAU

En application de la loi Peillon, **le Département prend, dès 2019, la responsabilité de la gestion du numérique éducatif des collèges, sans transfert de moyens.** Pour se faire, deux postes (ingénieur et technicien) ont été créés.

Par ailleurs, le Département renforce l'équipement des collèges :

- ✓ amélioration du débit Internet des établissements, grâce à une nouvelle infrastructure réseau : **la Bise, Boucle d'interconnexion de ses sites extérieurs** pour l'ensemble des collèges et autres sites du Département ;
- ✓ mise en place **un espace numérique de travail (ENT)**,
- ✓ renouvellement accéléré de l'équipement informatique des collèges, pour répondre aux attentes éducatives (crédits multipliés par trois).

La Boucle Bise pour doper l'accès à Internet et favoriser les usages du numérique, notamment dans les collèges

Le Département de l'Aube a décidé de financer la réalisation d'une **Boucle d'interconnexion (BISE)** pour relier et booster les connexions Internet de chacun **des sites de l'agglomération troyenne** :

Hôtel du Département, Centre de congrès de l'Aube, site des Vassaulles (Pôle des solidarités, Archives départementales, laboratoire départemental d'analyses vétérinaires et alimentaires, Maison départementale des personnes handicapées), bibliothèque départementale, centre sportif de l'Aube, Cité du Vitrail **ainsi que des sites géographiquement éloignés de Troyes** :

- les 25 collèges,
- les 8 centres médico-sociaux (CMS),
- les deux capitaineries des lacs (Mesnil-Saint-Père et Dienville),
- les 5 services locaux d'aménagement (SLA),
- les 12 centres routiers.

La fin du déploiement de la BISE est prévue pour 2020.

Coût global de l'opération : **8 M€ financés par le Département de l'Aube** et amorti au terme de 11 années.

NOUVEAU

Suite aux premiers travaux conduits en 2019, 2 collèges bénéficient dès cette rentrée d'une connexion Internet considérable boostée :

Jacobins (Troyes) et Pithou (Troyes).

Deux autres sont en fin de travaux :

Albert-Camus (Chapelle-St-Luc) et Pierre-Brossolette (Chapelle-St-Luc).

Près de 200 élèves en situation de handicap transportés par le Département

Le Département organise et finance le transport des élèves et étudiants en situation de handicap, depuis leur domicile jusqu'à leur lieu d'étude. Depuis janvier 2017, les autres transports scolaires sont assurés par la Région Grand Est (suite à la réforme territoriale de 2015).

Chaque année, **environ 200 élèves en situation de handicap sont transportés par le Département** sur l'ensemble du territoire auboisi et hors de l'Aube pour quelques élèves internes, soit en taxi classique (4 places), soit en véhicule adapté (places) pour un coût près de **1 million d'euros**, à la charge du Département.

Pour l'année scolaire 2019/2020, plus de 200 élèves sont d'ores et déjà inscrits (dont une large majorité sur circuits collectifs de transport adapté).



1. Une prise en charge au cas par cas

Le Département étudie le cas de chaque élève afin de pouvoir mettre en œuvre la solution la mieux adaptée à sa situation. Deux agents sont spécialement dédiés à cette tâche.

Il existe 3 modes de prise en charge du transport des élèves et étudiants en situation de handicap :

- ✓ **transport adapté organisé par les services du Département** et confié à un prestataire spécialisé. Cette solution concerne la grande majorité des bénéficiaires.
- ✓ versement d'une **indemnité kilométrique pour le déplacement en véhicule particulier**. Véhicule appartenant à la famille de l'élève/étudiant en situation de handicap ou à lui-même. Cette solution s'applique dans de rares cas, très spécifiques.
- ✓ **remboursement des frais engagés** pour le déplacement de l'élève **sur un réseau de transport en commun** (ligne régulière de car, bus urbain, train) ainsi que pour son accompagnant éventuel (membre de la famille ou tiers dûment habilité par les représentants légaux).

2. Quels élèves sont concernés ?

Pour bénéficier de la prise en charge du transport, 4 conditions sont requises :

- ✓ être domicilié dans l'Aube et à plus de 1 km de l'établissement scolaire fréquenté ;
- ✓ être âgé au minimum de 3 ans révolus et au maximum de 25 ans révolus ;
- ✓ être inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé placé sous contrat avec l'Etat : établissement d'enseignement général, agricole, professionnel ou supérieur pouvant être situé à l'intérieur ou hors du Département de l'Aube ;
- ✓ produire une attestation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui mentionne explicitement la nécessité de mettre en place un transport adapté du fait de la gravité du handicap.

3. Tarif de la participation familiale 2019/2020

Pour bénéficier de la prise en charge du transport, quel qu'il soit, les familles doivent s'acquitter d'une participation financière.

Les tarifs 2019/2020 sont inchangés par rapport à l'année scolaire 2018/2019 :

- ✓ 20 € pour un écolier (y compris ULIS ECOLE) ;
- ✓ 30 € pour un interne, collégien (y compris SEGPA, ULIS et EREA) ou lycéen ;
- ✓ 50 € pour un collégien (y compris SEGPA, ULIS COLLEGE et EREA) externe ou demi-pensionnaire ;
- ✓ 100€ pour un lycéen externe ou demi-pensionnaire ou un étudiant.

4. Comment le Département gère les transports scolaires adaptés

Les transports adaptés sont **des services collectifs, et non pas des transports à la demande.**

Le Département organise ces circuits collectifs en fonction du domicile de l'élève et de l'établissement fréquenté, en veillant à la fois au confort de chacun et à la bonne gestion du service public. Il confie ce service à plusieurs prestataires spécialisés, sélectionnés dans le cadre d'un marché public (une dizaine d'entreprises de transport).

Ces transports adaptés sont organisés de façon à déposer et à reprendre les élèves en fonction :

- ✓ pour les écoles maternelles et élémentaires : du temps scolaire (horaires officiels de début et de fin des cours) ;
- ✓ pour les autres établissements scolaires : des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement.

Transport occasionnel : donner accès à des activités sportives et culturelles hors temps scolaire

Le Département de l'Aube met tout en œuvre pour **favoriser la pratique du sport et l'accès à la culture**. Cela passe notamment par la prise en charge du transport de certaines activités des élèves.

1. Soutenir la pratique du sport

Depuis plusieurs années, le Département finance intégralement les transports de collégiens pour la pratique d'activités sportives les mercredis après-midi, dans le cadre de l'UNSS, l'Union nationale sportive scolaire. Il prend aussi en charge 50% des frais de transport et des dépenses de restauration et d'hébergement lors des finales de Championnats de France. Enfin, une aide financière aux transports de l'enseignement de la natation des élèves de sixième est aussi mise en place depuis 2005.

Il s'agit de compétences facultatives que la collectivité prend en charge afin de soutenir la pratique du sport.

Coût du transport « sportif » en 2019...

- entraînements sportifs UNSS : 45 000 € pour 400 élèves
- finales de championnats de France : 16 000 € (transports, hébergements, restauration)
- enseignement de la natation des 6^è : 50 000 € (transports et entrées)

2. Démocratiser l'accès à la culture

Chaque année, le Département prend également à sa charge le transport de collégiens dans le cadre d'événements bénéficiant d'un soutien particulier de sa part. L'idée est de favoriser l'accès à la culture afin que le collège soit à la fois un lieu d'apprentissage et d'épanouissement.

Un crédit de 15 000 € est accordé pour ces transports exceptionnels...

- répétitions et spectacles du Chœur de l'Aube dans le cadre du festival des Nuits de Champagne pour plus de 700 élèves ;
- ateliers de la Cité du vitrail organisés par le Département ;
- certaines expositions-événements initiées par le Département ;
- festival de théâtre Skenado pour quelques 300 élèves.

Soutien financier : le Département aux côtés des communes, des familles et des enseignants

Afin de favoriser l'égalité des chances, des aides directes ou indirectes peuvent être accordées par le Département.

1. Près de 3 M€ d'aides apportées aux communes pour l'enseignement primaire



Suite à la refonte des dispositifs d'aides aux collectivités, l'enveloppe consacrée aux travaux dans l'enseignement primaire a considérablement augmenté :

- **2 818 933 € (contre 826 540 € en 2018)**

✓ **Constructions et grosses réparations scolaires du premier degré (écoles maternelles et élémentaires)**

17 opérations subventionnées représentant une aide départementale de 2 651 605 €

✓ **Équipements des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**

26 classes aidées représentant une participation globale de 3 900€

✓ **Équipements des classes d'initiation pour enfants étrangers (CLIN)**

7 classes aidées représentant une participation globale de 1 050 €

✓ **Premier équipement des cantines scolaires de regroupement**

Aucune demande en 2019

✓ **Renouvellement du gros matériel de cuisine des cantines scolaires**

Aucune demande en 2019

✓ **Complément et renouvellement en matériel et mobilier des cantines scolaires de regroupement**

65 cantines aidées représentant une participation globale de 38 886 €

✓ **Natation scolaire**

Subventions aux communes et organismes propriétaires d'une piscine et qui mettent cet équipement à disposition des élèves des écoles et des collèges.

6 piscines concernées représentant 123 492 € de subvention en 2019 pour la saison 2018 / 2019.

2. Aides spécifiques aux collectivités pour la mise à disposition de leurs équipements sportifs et socio-culturels aux écoles et collèges

Salles sportives, piscines, stades, salles de spectacles, salles polyvalentes, salles socioculturelles... de nombreux projets de construction, d'extension ou de réhabilitation des équipements sportifs et culturels sont portés par les communes et intercommunalités.

Pour soutenir les collectivités qui mettent ces équipements à disposition des élèves et des collégiens, le Département a inscrit à son budget 2019 :

- ✓ **1 M€ pour les équipements sportifs**
- ✓ **500 000 € pour les équipements socio-culturels.**

3. Aide financière aux collectivités pour la surveillance des élèves dans l'attente des cars de transport scolaire

Le Département finance la surveillance avant et après les cours (entre l'arrivée des cars scolaires et le début des cours ainsi qu'entre la fin des cours et l'arrivée des cars), ainsi que pendant la pause méridienne, pour les élèves du cycle élémentaire empruntant le transport scolaire. L'assemblée départementale a fait le choix de maintenir ce dispositif d'aide qui permet de garantir la sécurité des élèves malgré le transfert de compétence « transport scolaire » à la Région Grand Est.

Le montant annuel est de l'ordre de 375 000 €.

4. Aides pour alléger la charge des familles

- ✓ **Fonctionnement des cantines scolaires** (crédit 2019 pour l'année scolaire 2018/2019)

Cette aide départementale (fixée à 0,98 € par repas servi) est versée aux collectivités ou associations gestionnaires. Elle est destinée à abaisser le prix de repas demandé par elles aux familles.

Total des subventions versées : 351 839 €

- ✓ **Fonctionnement des classes de découverte** (crédit 2019 pour l'année scolaire 2018/2019)

Le taux de participation du Département est fixé à 1,21€ par élève et par jour.

Total des subventions versées : 15 017 €

- ✓ **Bourses départementales d'études** (crédit 2019 pour l'année scolaire 2018/2019)

Au total, 164 bourses départementales (enseignement supérieur) ont été accordées, soit une aide financière globale de 53 630 €.

- ✓ **Primes départementales d'apprentissage** (crédit 2019 pour l'année scolaire 2018/2019)

Au total 56 primes départementales ont été accordées, soit une aide financière globale de 12 750 € en faveur des apprentis.

5. Aides aux études (étudiants, étudiants en médecine, apprentis, éducateurs et sauveteurs-aquatiques)

En matière, le Département a mis en place plusieurs dispositifs d'aides financières en direction des jeunes Auboises.

- ✓ **bourses départementales d'études** destinées aux étudiants auboises (sous certaines conditions),
- ✓ **primes départementales d'apprentissage**,
- ✓ dispositifs spécifiques d'aides aux **étudiants en médecine**,
- ✓ aides à la formation **d'éducateurs sportifs et d'animateurs** de centres de vacances et de loisirs (BAFA),
- ✓ aides à la formation des **sauveteurs-aquatiques** des plages des lacs de la forêt d'Orient.

6. Un large choix d'activités gratuites proposées par le Département aux enseignants et à leurs classes

Le Département propose aux enseignants des activités pédagogiques variées, gratuites, qui leur permettent d'enrichir leurs cours en offrant une ouverture supplémentaire aux élèves :

- ✓ **assister aux répétitions de l'Orchestre symphonique de l'Aube** et bénéficier du soutien de livrets pédagogiques, pour chaque série de concerts ;
- ✓ **participer au Chœur de l'Aube** (chant choral) dans le cadre du festival des Nuits de Champagne ;
- ✓ participer aux **ateliers** proposés par la direction des Archives départementales autour du **patrimoine historique et culturel de l'Aube** (Sculpture du Beau XVIe, Templiers, Renoir, et en 2018-2019 ArkéAube) ;
- ✓ participer aux ateliers et bénéficier des animations de la **Cité du vitrail**.

Dans un autre domaine, celui de la **prévention Santé**, les classes peuvent également bénéficier d'interventions du Centre de planification et d'éducation familiale de l'Aube (infos sexualité, prévention des IST, etc.).

Autant d'activités à retrouver en ligne sur l'espace dédié aux enseignants sur le **www.aube.fr**, sur **www.cite-vitrail.fr** ainsi que sur **arke-aube.fr** (fin de l'exposition : 29 septembre 2019).

Le Département de l'Aube, moteur du développement de l'enseignement supérieur

Le développement significatif sur le territoire auboisi de l'offre de formations supérieures et du nombre d'étudiants (passés de 2000 à 12 000 en 20 ans) n'aurait pu se réaliser sans l'implication forte du Département de l'Aube.

La collectivité demeure un moteur de l'enseignement supérieur à travers :

- son soutien financier (subventions)
- son implication dans l'installation de nouvelles formations supérieures dans l'Aube.

Pour 2019, l'engagement financier du Département consacré à l'enseignement supérieur s'élève à 2 126 600 € en fonctionnement et 800 000 € en investissement.

1. Plus de 2 M€ de subventions de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur

Les subventions s'expriment, entre autres, de cette manière :

- ✓ **Université de technologie de Troyes (UTT) : 550 000 €**
- ✓ **Campus des Comtes de Champagne (URCA) : 195 000 €**
- ✓ **Association Troyes Aube formation (groupe Y Schools) : 1 065 600 €**
- ✓ **Institut universitaire de technologie de Troyes (IUT)**

Participation au fonctionnement de la formation GOL (gestion des opérations logistiques) : 53 400 €

- ✓ **Ecole supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) : 51 500€**
- ✓ **Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP) : 214 000 € (fonctionnement actuel dans les locaux de la Technopole de l'Aube)**

2. UTT : le Département soutient son plan de développement

Fidèle soutien de l'UTT, l'Université de technologie de Troyes, le Département de l'Aube s'engage de nouveau à ses côtés pour soutenir son nouveau plan de développement sur cinq ans et sa candidature pour créer une confédération nommée Université de technologie Européenne, EUt+, avec 6 autres universités partenaires.

Depuis sa première rentrée en 1993, le Département de l'Aube n'a cessé de soutenir l'UTT. D'abord en assurant la construction immobilière de l'établissement ; ensuite en participant au financement annuel de fonctionnement à hauteur de 500 000 €. En 2018, la collectivité a même voté une subvention supplémentaire d'investissement de 300 000 € (développement et renouvellement des équipements).

Pourquoi un tel soutien ?

L'UTT a profondément modifié et fait évoluer la vie et l'économie locale dans un contexte de compétition permanente et de ré-organisation des établissements d'enseignement supérieur. Sa contribution à l'économie du territoire est estimée à 100 M€ par an.

➤ Un plan de développement sur cinq ans à 6 M€

Pour demeurer une école reconnue, ambitieuse et continuer de former chaque année des étudiants dans les domaines techniques, l'UTT doit investir pour l'avenir.

Elle a donc élaboré un plan pluriannuel autour de trois axes :

- réaménager en interne les locaux sans création de nouvelle surface pour optimiser l'espace et ainsi **pouvoir accueillir de nouveaux effectifs étudiants notamment dans la filière de la sécurité globale** ;
- réaliser un bâtiment expérimental pour **développer des solutions innovantes dans la production de chauffage, de climatisation et d'électricité** dans le cadre de l'objectif affiché d'autosuffisance énergétique (un projet co-financé par l'Ademe et la Région Grand Est) ;
- **lancer le projet plus global, appelé EvolUTTion pour un nouvel élan en matière énergétique, numérique, écologique et patrimoniale** afin, entre autres, d'entamer une transition numérique pour rendre les bâtiments intelligents et connectés et se positionner en matière de cyber-sécurité.

NOUVEAU

Un premier soutien de 2 M€ du Département pour ce plan

Le Département souhaite y participer activement avec un premier soutien financier à hauteur de 2 M€, dédié plus spécialement au projet EvolUTTion.

Dès 2019, 500 000 € de crédits de paiement sont inscrits au budget.

3. ESTP (École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie) : le Département s'apprête à lancer les travaux du futur bâtiment

En septembre 2017, une antenne de l'**ESTP-Paris, l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie**, s'est implantée dans l'Aube. Elle a pris ses quartiers dans des bâtiments du Département de l'Aube situés sur la Technopole de l'Aube (Hôtel de bureaux 1 et hôtel d'entreprises).

A l'horizon 2021, elle emménagera dans de nouveaux locaux construits par le Département en partenariat avec la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole avec l'objectif d'accueillir 300 étudiants.

NOUVEAU

- ✓ **Très prochain démarrage de la construction du bâtiment dédié à l'ESTP**

Dans la logique des précédentes installations, le futur bâtiment de l'ESTP-Paris s'implante à côté de l'UTT et de l'EPF sur un terrain de 8 000 m², qui restera propriété du Département. Les travaux doivent démarrer de ce mois de **septembre 2019**.

La construction nouvelle, d'environ 4 400 m² surface plancher, sera organisée en pôles (pôles enseignement, recherche, administratif, accueil, vie étudiante et technique/maintenance).

Elle comprendra :

- des salles de cours, de formation et de projet,
- des amphithéâtres,
- des laboratoires de recherche,
- des locaux administratifs et sociaux.



Le projet architectural de ce bâtiment, conçu par l'architecte Jean-Pierre Lott, affiche un parti pris original :

- une voile mince pour le hall d'accueil afin que le bâtiment se voie de loin,
- plusieurs bâtiments imbriqués de conceptions différentes pour offrir aux élèves un panel de types de constructions,
- des façades toutes différentes,
- des choix énergétiques pour durer (avec des matériaux de construction innovants, des toitures végétalisées...).

Coût global de l'opération : 10 M€ financés à parts égales par le Département de l'Aube, la Région Grand Est et Troyes Champagne Métropole.
Maître d'ouvrage, le Département met par ailleurs à disposition le terrain sur lequel s'implante l'ESTP.

✓ **Objectif : renforcer le pôle d'enseignement supérieur aubois**

L'ESTP-Paris est une référence pour les entreprises, puisqu'elle forme en France, le plus grand nombre de cadres dans le domaine de la construction et de l'aménagement du cadre de vie.

Cette école d'excellence doit renforcer le pôle d'enseignement supérieur, déjà très solide dans l'Aube avec la présence de l'UTT, de l'EPF, de l'ESC (y compris Ecole de Design), de l'IUT et du Centre universitaire. Autant d'établissements avec lesquels l'ESTP-Paris entend travailler en synergie.

L'antenne de Troyes affiche d'ores-et-déjà une ambition nationale et internationale dans ses recrutements comme dans le placement de ses étudiants.

4. Ecole spéciale d'architecture de Paris



Grâce à l'ESTP, une nouvelle école va s'implanter sur la Technopole de l'Aube : l'École spéciale d'architecture de Paris qui va y ouvrir de nouvelles formations dès 2020. Dans les prochaines années, l'établissement pourrait accueillir jusqu'à 300 étudiants dans un double cursus ingénieur du bâtiment/architecte en lien avec l'ESTP, ce qui nécessitera la construction de nouveaux locaux le moment venu.

5. Ecole d'ingénieurs EPF : vers un doublement du bâtiment

Cinq ans après son entrée dans ses locaux propre (en mars 2014), l'EPF Troyes, créée en 2010, est à l'étroit notamment en raison du travail en groupes et de la création de 2 laboratoires (conception/fabrication, énergétique).

Afin de pouvoir faire face au doublement des effectifs, le Département a ouvert une ligne de crédit de 9 M€ pour doubler la capacité de l'EPF qui pourrait, à l'horizon 2021, accueillir 500 élèves. En plus d'augmenter les effectifs, l'école d'ingénieurs créera un pôle technologique, en liaison avec l'UTT et l'ESTP.

6. Campus des comtes de Champagne (Troyes) : des aménagements pour une nouvelle licence

NOUVEAU

La rentrée 2019-2020 inaugure la nouvelle licence Economie-gestion. Pour permettre ce nouvel enseignement, le Département a financé l'ensemble des travaux permettant l'accueil de cette nouvelle licence dans les combles de l'Hôtel-Dieu-le-Comte dont il est propriétaire.

Coût de l'aménagement de deux salles de cours : **124 900 € HT**

7. IUT (Institut universitaire de technologie) de Troyes : mise en accessibilité des anciens bâtiments

NOUVEAU

L'Institut universitaire de technologie de Troyes doit mettre aux normes accessibilité ses anciens bâtiments pour un coût global de 345 000 €. La première phase de ces travaux a démarré cette année 2019.

Pour 2019, le Département de l'Aube a voté une subvention d'investissement de 120 000 €.